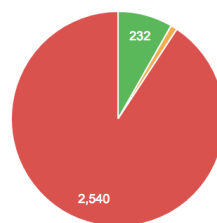


Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique



Arguments pour	Arguments contre
Actuellement, la GPA est réservée à ceux qui ont les moyens financiers de se rendre à l'étranger	Ce n'est pas le rôle de l'Etat de pallier à une impossibilité de procréer qui n'est pas une discrimination mais une donnée objective
Le parcours pourrait être similaire à celui de l'adoption	Ce n'est pas parce que des gens enfreignent la loi qu'il faut la supprimer
La femme porteuse doit faire partie des proches du couple concerné, pour garantir le consentement et l'altruisme	Des liens se créent entre le fœtus et la femme qui le porte in utero, la rupture est brutale pour la femme porteuse et pour l'enfant
La GPA permet le bonheur de la famille, qui est le fondement de notre société	Hors indication thérapeutique, la GPA devient du marchandage
La loi européenne doit être la même dans l'ensemble des pays de l'Europe	L'intérêt de l'enfant doit passer avant tout, il n'y a pas de droit à l'enfant

Le consentement libre et éclairé doit être au coeur du processus	La France n'a pas à légaliser par imitation de ce qui se fait ailleurs
Le maintien de la GPA en France est hypocrite au regard de l'obligation de la CEDH de transposer les actes de naissance	La France s'honore en refusant cette pratique et devrait se battre pour l'interdire ailleurs
Les enfants nés de GPA sont des citoyens en devenir qui doivent être reconnus comme tels, il existe actuellement des discriminations	La GPA conduit inévitablement à la rémunération, à commencer par l'indemnisation et le remboursement des frais
Les études à l'étranger montrent que c'est la motivation altruiste qui domine pour les gestatrices	La GPA devient là où elle est autorisée un énorme marché qui fait gagner de l'argent aux avocats, médecins, etc.
Un avenant à la convention de la Haye concernant la GPA est nécessaire	La GPA entérine un droit à l'enfant où l'enfant est abandonné par sa mère au profit d'un autre couple
Un enfant aimé et grandissant dans une société bienveillante à son égard s'épanouira favorablement	La GPA est la marchandisation du corps de la femme mais aussi de l'enfant, que l'on peut acheter/vendre
Une femme qui le souhaite doit pouvoir être libre du choix de faire le don de gestation altruiste	La GPA implique une filiation illisible de l'enfant, susceptible de créer des problèmes juridiques
Une GPA encadrée en France est préférable à une GPA à l'étranger peu encadrée	La GPA pose de nombreux problèmes juridiques et éthiques non résolus, le principe de précaution doit prévaloir
Le parcours pourrait être similaire à celui de l'adoption et visant à protéger le futur enfant	La GPA pose des problèmes insolubles : si la mère porteuse ne veut pas rendre l'enfant ; si la mère d'intention ne trouve pas l'enfant "conforme", etc.
Le mariage pour tous reconnaît les couples homosexuels, il faut aller au bout de cette logique en admettant l'homoparentalité	La GPA pour des couples homosexuels privera l'enfant d'un père ou d'une mère
La mère porteuse n'est pas un simple utérus si elle est protégée par la législation	La GPA revient à organiser l'abandon d'enfant, interdit par la loi
Un couple gay n'a actuellement aucune chance de voir sa demande d'adoption aboutir	La GPA risque d'aboutir à une situation où des personnes défavorisées vivent en "louant leur corps"

Les couples homosexuels ont le droit de devenir pères et de connaître le bonheur d'être parents	La mère porteuse est réduite en esclavage et ne peut plus prendre ses décisions (vie quotidienne, mode d'accouchement, DPN, etc.)
On ne doit pas imposer une notion de famille plus qu'une autre dans la société, les couples ayant recours à la GPA ne nous imposent la leur	La situation peut aussi être difficile pour les enfants et le mari de la mère porteuse
La GPA existe depuis l'Antiquité, et elle est valorisée dans certaines civilisations	La vraie mère sera celle qui a porté l'enfant et non pas celle qui l'a élevé
Des études faites dans des pays ayant encadré la GPA montrent que les craintes sur les enfants et les gestatrices étaient infondées	Le rôle de la médecine est de soigner son propre corps, pas faire porter un enfant par une autre
On ne doit pas interdire à une femme dont les ovaires fonctionnent normalement (mais pas l'utérus) d'avoir son propre enfant	Les actes de naissance ne devraient pas être retranscrits : la nationalité est celle du lieu de naissance
Cela devrait être possible sur dossier médical constatant la réalité de l'anomalie physique	Les demandes sociétales sont issues d'une minorité et n'impliquent pas d'y apporter une réponse
	Les enfants issus de GPA devront vivre avec des traumatismes et des questions existentielles
	Les mères porteuses traversent un processus qui peut être risqué pour leur santé voire leur vie
	Les personnes infertiles doivent préférer l'adoption à la GPA
	Les personnes réalisant des GPA à l'étranger, ne respectant pas la loi, doivent être sanctionnées
	On doit penser au ressenti des femmes porteuses et à la souffrance des enfants qui ne connaissent pas leurs parents
	On peut reconnaître les enfants nés de GPA hors de France

	sans autoriser la GPA
	La prostitution est illégale en France : il n'y a pas de différence entre louer son vagin et louer son utérus
	Nous devons résister aux excès auxquels nous pousse la société de consommation
	La GPA induit pour les mères porteuses un risque accru de maladies auto-immunes, le patrimoine génétique de l'enfant étant différent du sien
	L'enfant sera plus fragile puisqu'il aura été agressé par le système immunitaire de la mère porteuse et/ou par les médicaments immunosuppresseurs

Points de vigilance
Il faut prévenir tout but lucratif de la GPA pour qu'elle soit éthique
L'affirmation est fausse : la CEDH n'oblige pas la France à retranscrire ces actes de reconnaissance
La CEDH n'a pas de légitimité démocratique pour imposer la reconnaissance des enfants
La France n'a pas à suivre toutes les demandes de la CEDH
La GPA sans rémunération s'apparente à de l'exploitation, elle doit être a minima indemnisée
Le respect des conditions de transmission de la vie devrait être encadré sur le plan international
Quel est l'intérêt des Etats généraux s'il faudra transcrire ce que le droit européen impose ?
Seule une femme déjà mère devrait être autorisée à porter pour autrui
Un suivi psychologique doit être conduit sur les parents et la mère porteuse pour s'assurer de leur capacité à remplir ce rôle
Les enfants issus de GPA à l'étranger devraient pouvoir être inscrits dans le livret familial

Ces questions universelles qui touchent à la dignité de l'homme devraient être régulées au niveau mondial

Les GPA altruistes sont exceptionnelles, dès qu'intervient l'argent s'instaure une relation dominant / dominé

Il faudrait aussi permettre et faciliter l'adoption des enfants

Des enfants nés par GPA depuis plusieurs années pourraient aujourd'hui donner leurs avis

Si la PMA est ouverte à toutes les femmes, les hommes pourraient revendiquer la GPA au nom de l'égalité

Pour la GPA dans le cadre d'un couple, pas d'une personne seule